CHILHAC

notre village



bulletin municipal n°4 juillet 2015

http://www.chilhac.fr

Le mot du maire

Il fait beau, il fait chaud c'est l'été !!

Les habitués de la saison estivale arrivent et viennent augmenter le nombre des habitants du village. Les petits marchés d'été vont animer la place de Lachaud encore cette année.

Nous accueillons depuis le 3 juillet les nouveaux propriétaires du bar l'Embuscade. Mme REVELLAT Suzanne et sa maman vont s'investir comme acteurs économiques du village. A partir de début août, le dépôt de pain changera de local et se verra doté d'une épicerie ouverte toute la semaine. Ce nouveau service sera à l'emplacement de la salle de jeux du bar avec sa propre entrée indépendante.
Nous souhaitons la bienvenue à ces deux jeunes femmes.

J'en profite pour remercier Emilien CHAUMET, qui nous a permis d'avoir un excellent pain tout ce début d'année.

Voici les nouvelles des différents dossiers en cours, dont certains seront détaillés plus amplement dans les pages suivantes :

- Les travaux d'assainissement : l'appel d'offre est lancé et l'ouverture des plis se fera le 15 juillet prochain.

- L'inventaire des collections du musée suit son court avec le départ de Frédéric LACOMBAT et l'arrivée de Caroline Jacquier. Reste bien-sûr Bouziane KALHOUFI. Nous comptabilisons à aujourd'hui une augmentation de 140 entrées par rapport à la même date l'an passé. Ceci est encourageant.
Le choix de l'embauche de Séverine PEGON avec un contrat de travail pris en charge à 70 % par l'état s'avère fructueux pour la promotion et le développement du musée de Paléontologie.

- Autre bonne nouvelle, le village de vacances a vu son chiffre d'affaire augmenter également nettement au premier semestre (+ 7000 €). Espérons que la tendance se confirme au second semestre.
Pour notre commune cela est très important et nous donne confiance pour l'avenir.

-Le camping a eu quelques campeurs en avant saison cette année, nous travaillerons dès l'automne pour retrouver une clientèle Hollandaise.

Le pont est en cours d'inscription sur la liste des monuments historiques ; nous aurons bientôt le retour de la commission qui devrait valider cette décision.

-Depuis quelques mois le GR 470 Sources et Gorges de l'Allier est à télécharger sur les smartphones. L'application est gratuite, c'est une première nationale. Chacun peut également imprimer les itinéraires chez lui et partir pour une balade de 10 jours. Cette randonnée part de Vieille Brioude et va jusqu'à la Bastide Puylaurent en passant par Chilhac. Tous les hébergements, commerces, sites à visiter sont répertoriés sur les rando fiches. Nous devons ce travail au SMAT du Haut Allier et à la FFR (fédération française de randonnée).

-Le partenariat avec l'association RANO RARAKU est lancé. Vivement le début de la réhabilitation du chemin qui relie le haut et le bas du village sous l'église. Nous en profiterons lors de la réalisation des travaux d'assainissement, concernant ce secteur, pour créer un ou plusieurs bassins de rétention d'eau pluviale souterrains. Ceci est en cours d'étude avec le bureau AB2R. Le coût étant très peu élevé cela serait un moyen de réguler l'eau de pluie qui dévale vers le bas du village en faisant quelques dégâts sur son passage.

-Nous n'oublions pas les quelques petits aménagements évoqués et qui restent encore à réaliser : panneau d'affichage à certains endroits, relancer la demande d'une boîte aux lettres pour le bas du village et l'embellissement de la décharge du Tarret (plantations en priorité).

En ces temps hésitants : PNR (auquel je crois beaucoup pour le développement économique de notre territoire), fusion des Communautés de Communes, future grande région Auvergne-Rhône-Alpes, projet de loi NOTRE, nous restons toujours aussi motivés pour défendre les intérêts du village et de ces habitants.

Je vous souhaite un très bel été ensoleillé, mais pas trop !

Votre dévouée.

Christine BANASSAT



Au fil des dossiers

Association Rano Raraku*

Notre village s'enrichit d'une nouvelle association fondée en 2010 à l'initiative d'un collectif de muraillers auvergnats. Les artisans de la pierre sèche de l'association Rano Raraku sont soucieux de préserver les ouvrages existants, d'en réaliser de nouveaux et de transmettre leur savoir-faire aux nouvelles générations.

Depuis plusieurs années, la commune de Vals-près-le Puy ainsi que le Pays d'Art et d'Histoire font appel à cette structure pour réaliser des ouvrages, restaurer des éléments bâtis et encadrer des stages de formation professionnelle.

Par ailleurs, l'association renforce ses liens avec les acteurs institutionnels et les collectivités locales. Ainsi en 2015, des actions conjointes sont menées avec le Conservatoire National Botanique de Chavaniac-Lafayette, le Conservatoire des Espaces Naturels, les Pays d'Art et d'Histoire du Haut-Allier et du Velay, l'ISVT de Vals près le Puy, l'EPLEFPA du Velay…

La commune a décidé de signer un partenariat avec cette association afin de réhabiliter des murs de soutènement en pierre sèche et le cheminement qui relie le faubourg à l'église. En échange de ces travaux, elle met à disposition des salles de cours et un local situé rue du Château qui sera le siège de l'association.

Lors de l'inauguration des bureaux de l'association en présence des responsables de différents organismes (Macéo, Vivier pierre sèche Massif Central, SMAT du Haut-Allier), Madame le Maire a rappelé la richesse du patrimoine pierre sèche à Chilhac et la volonté de la commune de le préserver tout en offrant la possibilité à des personnes de se former à ce métier reconnu métier d'art rare.

Au cours de l'été, Rano Raraku propose différentes manifestations dont vous pouvez retrouver le programme sur le blog de la mairie ou sur le site de l'association.

Contact
tel : 06 51 54 73 77
ranoraraku43@gmail.com
Site internet : http://ranoraraku.org





* Le **Rano Raraku** est un volcan du Chili situé dans l'Est de l'île de Pâques.

Au fil des dossiers

Bar « l'embuscade »



Après y avoir travaillé durant plusieurs années, M Jean-Louis Blondel a décidé de vendre le bar. À compter du vendredi 3 juillet, il sera repris par Mme Suzanne Revellat.

À partir du mois d'août, le bar accueillera à la place de la salle de jeux, une épicerie et un dépôt de pain.

Interview de Suzanne Revellard

Voulez-vous vous présenter aux habitants de Chilhac ?

Volontiers ! J'ai 22 ans et je suis originaire de Billom. Je viens m'installer à Chilhac avec mon mari ; nous logeons dans un appartement communal et ma mère vient également habiter dans la région.

Qu'est-ce qui vous a décidé à vous installer à Chilhac ?

Je cherchais un commerce et j'ai vu l'annonce sur Internet. Le bar « L'embuscade » m'a plu lorsque je l'ai visité avec Jean Louis. Et puis j'aime beaucoup la nature et les animaux (j'en possède plusieurs), donc le fait de vivre dans un petit village me convient parfaitement.

Comment comptez-vous vous organiser dans votre commerce ?

Je vais commencer en août à ouvrir un dépôt de pain ainsi qu'une épicerie dans le local à côté du bar. Il possède une porte d'entrée indépendante ce qui permettra de bien séparer les 2 activités ; ainsi les personnes qui voudront seulement du pain ou de l'épicerie ne seront pas obligées de passer par le bar.
Ma mère, qui connaît bien le commerce pour y avoir travaillé, s'occupera de la partie épicerie/pain et moi du bar.

Proposerez-vous de la restauration ?

Oui. Dans un premier temps nous ferons de la restauration rapide (salades, paninis, hot-dogs) et à l'automne nous ajouterons les pizzas.
Cet été, à l'occasion des marchés nocturnes nous proposerons des repas.
Sur demande nous ferons aussi les repas de groupe.
J'ai l'intention d'organiser des repas à thème (moules-frites, paella, truffade,etc..) tout au long de l 'année.

Y aura-t-il des nouveautés au bar ?

Des boissons nouvelles, des cocktails, des soirées « happy hours » où les boissons sont à moitié prix pendant un temps donné.... Je pense aussi inviter des musiciens pour animer des soirées de temps en temps.

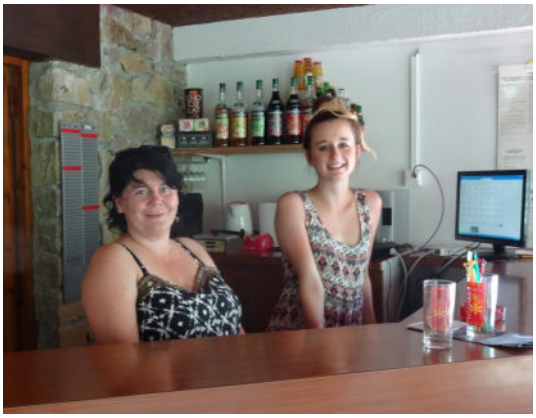
Et pour l'épicerie ?

Je voudrais privilégier les produits régionaux, les producteurs locaux (fromages, charcuterie, légumes, etc...). Et bien sûr, il y aura un dépôt de pain tous les jours.

En conclusion ?

Je suis heureuse de m'être installée ici avec ma famille qui va bientôt s'agrandir puisque j'attends un bébé pour le mois de décembre.

Boulangerie



Le dépôt de pain mis en place par la « Fournée langeadoise » est ouvert tous les jours sauf le dimanche, de 8 h 30 à 12 h pendant le mois de juillet.

A compter du mois d'août, le dépôt de pain sera fermé et transféré au bar « l'Embuscade ».

Emploi saisonnier

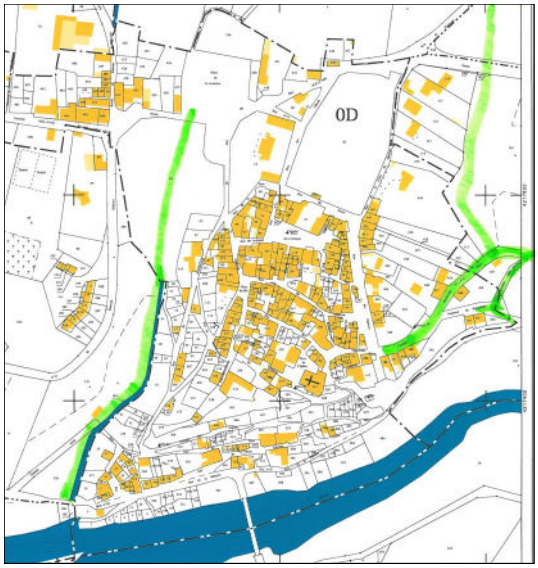


Le conseil municipal a décidé pour la saison estivale de pourvoir aux embauches saisonnières d'agents contractuels, emplois non permanents à temps non complet :

- Véronique Brissaud et Perrine Brière au camping
- Clélie Tourrette au musée.

Projets

Assainissement



L'appel d'offres concernant la première tranche des travaux d'assainissement a été lancé. Cette phase concernera les quartiers de l'Embranchement, de la Croix de mission et de Rochefaîte (cf plan). Les travaux devraient débuter à l'automne. Une réunion d'informations avec le cabinet d'études AB2R sera programmée pour que chacun soit informé de ce projet.

Partenariat

La commune va prochainement signer un partenariat avec l'ISVT de Vals-près-le Puy afin de réaliser l'aménagement paysager d'un jardin botanique dans l'ancien jardin de la cure et de rénover un des sentiers d'accès au village (chemin du Bourgeadou).

Dans le cadre de ses formations, cet établissement propose des BP Aménagements paysagers et des CAPA Travaux paysagers et recherche des chantiers pour ses apprentis. Le partenariat était donc tout trouvé avec la commune qui souhaitait par le biais d'un chantier école, offrir la possibilité à des jeunes et des adultes de se former en menant un projet grandeur nature utile au territoire.



Eclairage

L'éclairage du parking de la fontaine sera bientôt modernisé et réaménagé. Le poteau actuel situé sur le parking sera déplacé. Un nouveau mât d'éclairage sera positionné à la sortie des jeux le long de la RD 168 afin de sécuriser cet endroit jugé dangereux.
Le terrain de pétanque bénéficiera également de l'éclairage public.

INFOS PRATIQUES

Ramassage des ordures ménagères période estivale

PASSAGE du SICTOM Issoire/Brioude



Collecte des Ordures Ménagères : (Bac gris)

Tous les Mardis matins

+ Passage supplémentaire du 03 Juillet au 28 août 2015 inclus

Tous les Vendredis matins



Collecte du Tri : (Bac Bleu)

les Jeudis matins : Tous les 15 jours

à compter du Jeudi 25 juin 2015 (semaines paires)
Rappel ➔ Pour Juillet : les 9 et 23 et Pour Août : les 6 et 20

Merci de respecter la poubelle du tri sélectif donc un plus pour la planète.

N'oubliez pas de sortir votre poubelle la veille au soir.

Projets

Déchets végétaux et ménagers

Il est strictement interdit de déposer sur le domaine public les déchets végétaux. En aucun cas, ils ne sont ramassés par les employés communaux. Ils doivent être impérativement déposés au Tarret ou en déchetterie à Langeac.

Il a également été constaté une recrudescence d'abandon de déchets et d'encombrants à côté des containers du parking de la Fontaine.

Suite à ces incivilités, l'arrêté municipal ci-dessous a été pris.

Mairie de Chilhac

CIVISME
l'affaire de tous

Chilhac

ARRETE N° 2015 - 11

* * * * *

Réglementant les dépôts sauvages de déchets et ordures sur la Commune de Chilhac

Mme le Maire de la Commune de Chilhac,

- **Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment ses articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-2-1, L 2212-4, L 2224-13 et L 2214-17 ;
- **Vu, le Code Pénal** et notamment ses articles R 632-1, R 635-8 et R 644-2 ;
- **Vu, le Code de la Santé Publique** et notamment ses articles L 1311-1, L 1312-1, L 1312-2 ;
- **Vu, le Code de l'Environnement** et notamment ses articles L 541-1 à L 541-6 ;
- **Vu le règlement sanitaire du département ;**
- **Vu, la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux ;**

Considérant **qu'il est fréquemment constaté que des dépôts sauvages et déversements de déchets de toute nature** portent atteinte à la salubrité et à l'environnement ;

Considérant **qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune** et qu'à cet effet il est notamment mis à disposition des habitants un service régulier de collecte et d'élimination des ordures ménagères et assimilées ;

Considérant **que les habitants ont en outre accès à la déchetterie de Langeac ;**

Considérant **qu'il appartient au maire, en tant qu'autorité de police municipale,** de prendre, dans les domaines de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la salubrité et la santé publique en complétant sur le plan local des dispositions des lois et règlements en vigueur ;

Considérant **qu'il appartient au maire, en application des dispositions susvisées du code de l'environnement, d'assurer au besoin d'office** après mise en demeure restés sans effet, l'élimination des dépôts sauvages et des déchets aux frais du responsable et, en cas de danger grave ou imminent, d'ordonner la réalisation des travaux exigés par les circonstances ;

ARRETE

Article 1er : Les dépôts sauvages des déchets d'encombrants, de cartons, de métaux, de gravats, de végétations (branches, tontes … et décharges brutes d'ordures ménagères, sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et espaces privés non clos de la Commune.

Le dépôt des ordures ménagères, et des matières recyclables : cartons, papiers, et verre sont à déposer à l'intérieur des containers prévus à cet effet, présents dans la commune.

Le fait d'abandonner sacs, cartons, autres déchets et même emballage ou verre à côté des points de collecte ou des bacs roulants destinés à la collecte de ces déchets est aussi considéré comme un dépôt sauvage.

De même les encombrants et déchets inertes sont interdits sur la voie publique, leur dépôt doit s'effectuer directement à la déchetterie la plus proche, à Langeac en respectant le règlement en vigueur du SICTOM Issoire / Brioude, responsable de cette déchetterie.

Article 2 : Toute personne qui produit ou détient sur ses terrains des dépôts sauvages de déchets ou décharges brutes d'ordures ménagères dans les conditions de nature à porter atteinte à la santé publique est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination.

Article 3 : En cas d'infraction au présent arrêté, le responsable du dépôt sauvage quel qu'en soit sa nature sera mis en demeure de procéder à son élimination dans un délai de 48 H. Dans l'impossibilité d'identifier l'auteur de l'infraction, pourra être retenu pour responsable le propriétaire du terrain sur lequel seront constatés le dépôt sauvage, les déchets ou la décharge brute d'ordures ménagères, qui les aura tolérés, acceptés ou facilités par sa négligence, ou encore se sera abstenu d'informer les autorités municipales de leur existence.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté donneront lieu à l'établissement de rapports ou de procès-verbaux de constatations et seront poursuivies conformément aux lois en vigueur. Tout contrevenant s'expose à une amende de 5ème catégorie prévue par le code pénal, en vertu des articles R 610-5, R 632-1, R 635-8 ou, **tout dépôt sauvage sur la voie publique est verbalisable à hauteur de :**

- ✓ **30 € pour le dépôt de déchets ménagers et 60 € en cas de récidive,**
- ✓ **80 € pour le dépôt d'encombrants et 150 € en cas de récidive,**
- ✓ **Contraventions pouvant aller jusqu'à 1 500 € en fonction de l'importance du dépôt et de sa dangerosité.**

Faute, par le contrevenant d'avoir procédé à l'élimination du dépôt sauvage dans le délai imparti, il lui sera facturé d'office *en sus de l'amende précitée* les frais occasionnés par le retrait des dits déchets ainsi que le nettoyage du site.

Article 5 : La responsabilité du contrevenant est engagée selon l'article 1384 du code civil si les dépôts sauvages, déchets ou décharge venaient à causer des dommages à un tiers.

Article 6 : Madame le Maire et la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de faire appliquer le présent arrêté. Une ampliation de ce présent arrêté sera transmise à la gendarmerie de Lavoûte-Chilhac.

Fait à Chilhac, le 03 Juin 2015
Mme le Maire,

BANASSAT Christine.

INFOS PRATIQUES

Bibliobus



Le bibliobus est passé! Ce service du conseil général permet d'alimenter la bibliothèque municipale en livres et documents sonores.

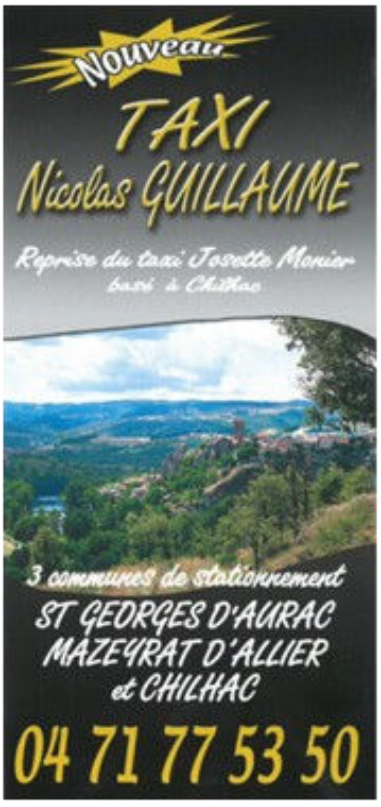
La bibliothèque municipale est située dans la mairie, elle propose de nombreux livres. On peut y trouver des bandes dessinées, des livres de cuisine, des romans, des livres policiers, des documentaires, des ouvrages sportifs mais aussi un coin jeunesse où les enfants peuvent retrouver des œuvres appropriées à leur âge, à leurs envies.

Vous pouvez commander les livres auprès de Mmes Christiane Veysseire et Monique Peyroux nouvellement en charge de la bibliothèque de prêt.

Vous pouvez emprunter ces documents aux heures d'ouverture de la mairie :

- le mercredi après-midi de 14 h à 18 h
- Le vendredi matin de 9 h 30 à 13 h 30.

Taxi Josette Monier : changement de propriétaire



Depuis le 30 Avril 2015, le taxi Josette Monier a été repris par TAXI NICOLAS GUILLAUME. Nicolas Guillaume est installé sur la commune de St Georges d'Aurac depuis 2008 et est présent sur la commune de Mazeyrat d'Allier.

Différents services vous sont proposés :

TAXI
Transports de malades assis (hospitalisation, consultation spécialisée...)
Transport de personnes à mobilité réduite
Transport de groupes jusqu'à 8 personnes
Transport de colis et petite messagerie
Josette Monier continue son métier de chauffeur de taxi au sein de l'entreprise Nicolas GUILLAUME.

Pour tout rendez-vous, merci de contacter TAXI NICOLAS GUILLAUME au 04 71 77 53 50

Musée

Nuit des musées



Le musée de paléontologie n'a pas fermé l'œil de la nuit! Le musée a ouvert ses portes à l'occasion de la Nuit européenne des musées. Cette manifestation gratuite, préparée depuis plusieurs semaines, a remporté un vif succès.

Au programme : visite du musée, tweetwall sur écran géant, découverte de la préhistoire, techniques de taille du silex et fabrication du feu.

Animations pour les enfants



Les animations mises en place par les animateurs du musée de paléontologie ont attiré une soixantaine d'enfants. Les paléontologues en herbe ont pu réaliser des moulages de fossiles (humérus, molaire...) à partir de moules en latex conçus par l'équipe du musée.

Les deux paléontologues Bouziane et Caroline chargés de l'inventaire des collections du musée ont accompagné bénévolement les enfants tout au long de la journée leur prodiguant des conseils pour la réalisation des moulages et leur faisant découvrir les trésors du musée.

Cette opération sera reconduite cet été chaque mercredi à compter du 15 juillet.



Vous retrouverez toutes les informations sur le blog de la mairie et par voie d'affichage.

Emploi

Mme Séverine Pégon a été embauchée par l'intermédiaire d'un contrat CAE/CUI à compter du 1er juin 2015. Ce contrat de 26 heures par semaine est annualisé et 70% du salaire est pris en charge par CAP Emploi (organisme au service des personnes handicapées et co-traitant de Pôle emploi)



Au musée de paléontologie, elle est en charge de l'accueil du public, des visites guidées, de la communication. L'objectif est de dynamiser le musée de paléontologie et de le promouvoir sur le territoire

Etat civil

Naissances

Bienvenue à Lucy Vozy, fille de Arlette Brihat et Yvan Vozy, née le 15 mai 2014.

Mariages

Tous nos vœux de bonheur à Mme Stéphanie Berthet et M. Thibaut Cayol qui se sont unis le 4 juillet 2015.

Décès

Nos sincères condoléances à la famille et aux proches de Mme Simone Campredon, décédée le 20 juin 2015.

Infos diverses

Football club

Le Football club de Lavoûte-Chilhac comptait cette saison 8 joueurs licenciés habitant à Chilhac. Il nous semblait donc naturel de mettre leur équipe à l'honneur dans notre bulletin suite à la remise du trophée Pacific.

Ce trophée est remis chaque année à trois équipes du district de la Haute-Loire. Un représentant commercial de la société ainsi que le Président et la Secrétaire Générale du district se sont donc déplacés, vendredi 26 Juin 2015, pour récompenser les joueurs de leur fairplay et de leur bonne conduite durant la saison. Ils ont également encouragé les efforts faits tout au long de l'année pour le maintien du club et l'entretien que cela représente. Les joueurs ont ainsi reçu un jeu de maillots, deux ballons et un sac de sport. Nous leur souhaitons une excellente saison 2015/2016.



Village Vacances

CCAS EDF

Cette année encore, nous avons le plaisir d'accueillir la CCAS EDF qui loue les gîtes du village vacances du 3 juillet au 24 août.

Programme activités culturelles

La CCAS EDF organise chaque saison estivale une tournée culturelle. Tous ces spectacles dont vous trouverez la programmation ci-dessous sont ouverts gratuitement aux habitants de Chilhac.

7 juillet : **GANTZY GANG** Mélange détonnant de jazz et folklore balkanique qui fait voyager et rêver.

22 juillet : **TARIKA SAMMY TRIO** Groupe mythique de la musique malgache, un voyage captivant.

31 juillet : **LECTURE MUSICALISEE** C'est de la chanson chantée, scandée et jouée.

1 août : **LECTURE MUSICALISEE** C'est de la chanson chantée, scandée et jouée.

4 août : **FRACASSE DE GUERRE** Théâtre, un récit d'un fils sur la fin de la guerre en Italie.

5 août : **FRACASSE DE GUERRE** Conférence débat du mouvement de la paix.

7 août : **GAEL FAURE** Gaël Faure pose les mots des auteurs montants sur un folk mystique

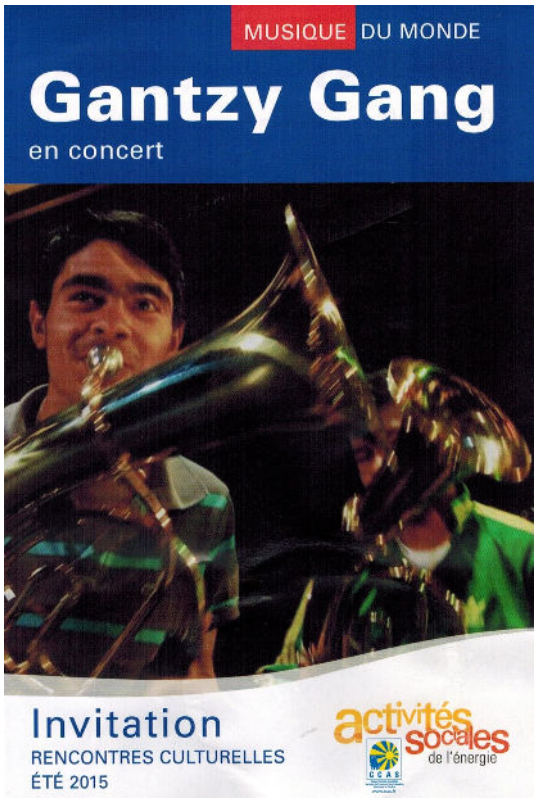
12 août : **LE FOU DE PICASSO** Invitation au bateau lavoir avec Picasso, Modigliani et Braque.

18 août : **ETATS-UNIS D'AMERIQUE** Qu'évoque pour vous le mot « Etats-Unis d'Amérique ».

20 août : **OTHELLO SPECTRE DE L'EUROPE** Adaptation de la pièce sous l'œil de l'économie.

CCAS
Caisse Centrale d'Activités Sociales du Personnel des Industries Electrique et Gazière
www.ccas.fr





Spectacle du 7 juillet

EVENEMENTS

Marchés du soir

Comme l'année dernière, chaque mercredi à compter du 15 juillet, la place de Lachaud accueillera un marché du soir où vous retrouverez producteurs et artisans.

Nouveauté 2015 : le marché du mercredi 5 août sera animé. Le comité des fêtes en lien avec la municipalité a invité des musiciens à venir se produire sur la place de Lachaud.



Découvrir Chilhac à la nuit tombée

Les guides conférenciers du Pays d'art et d'histoire du SMAT du Haut-Allier organisent une découverte nocturne de Chilhac. Dès la tombée de la nuit, le public est invité à se laisser conter l'histoire du village et découvrir son musée de paléontologie. Les visites se dérouleront les lundis 20 juillet et 3 août à 20 h 30 devant le musée. Le tarif est de 5 € par personne.

dates à retenir

8 au 10 juillet et 15 au 17 juillet : **construction d'un mur** avec l'association Rano Raraku.
13 juillet : **Itinéraire de découverte** : *« Pierre sèche, chaux et patrimoine bâti »* de 17h à 19h.

15 juillet : **conférence ambroisie** et exposition à la Salle de l'école des sœurs à 20 h 30.

18 et 25 juillet : **démonstration et initiation à la dentelle** - Salle de la Tour de 16 h à 18 h 30.

15 juillet au 16 août : **expositions** à la Salle de la Tour.

20 juillet : **Visite nocturne de Chilhac**.

25 juillet : passage à Chilhac du **Tour d'Auvergne cycliste** (étape et contre la montre).

25 et 26 juillet : **Fête d'été au bord de l'Allier**.

3 août : **Visite nocturne de Chilhac**.

5 août : **Chilhac en musique**.

8 août : passage à Chilhac de **La Pierre Chany**.

24 août : **Itinéraire de découverte** : *« Pierre sèche, vigne et patrimoine bâti »* de 17h à 19h.

24–25août : **Animation Nature et Pierre sèche** : 1/2 journée d'ateliers en partenariat avec l'association les Pieds à Terre.